

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-15

Séance du 17 octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013
Nombre de membres
En exercice : 40
Présents : 21
Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS M.STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Procès verbal de la réunion du 8 avril 2013

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la réunion du Comité syndical du 8 avril 2013 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

26 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention

ADOPTE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du Comité syndical du 8 avril 2013.

P/
Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-16

Séance du 17 Octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Étaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : modification d'un membre du Bureau

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts approuvés et notamment les articles 6 et 9,

Vu la délibération n° 11-09 du 10 mai 2011

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

ELIT à l'unanimité Monsieur Antoine BONNEVAL en tant que membre du Bureau au titre du Département du Val d'Oise, en remplacement de Madame Dominique GILLOT.

A handwritten signature in blue ink, 'Daniel DESSE', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise' around a central emblem.

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-17

Séance du 17 Octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : remboursement du solde de l'avance de subvention départementale pour les travaux année 1 et études années 2 et 3

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la délibération n°02-31 du Conseil Général du 19 décembre 2008 ;

Vu la délibération n°07-11 du Comité syndical du 19 juin 2007 ;

Vu la délibération n°12-14 du Comité syndical du 19 juin 2012;

Considérant l'avance de subvention versée par le Conseil général en 2008 et 2009 pour les travaux d'aménagement des berges prévus en année n°1 du programme pluriannuel et l'avance sur les études année 2 et 3;

Considérant les subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile de France ;

Considérant le plafond d'aides publiques égal à 80% du montant HT des travaux.

Considérant la convention de remboursement d'un trop-perçu de subvention au profit du Conseil général du Val d'Oise



APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

26 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention

AUTORISE à l'unanimité le Président à procéder au remboursement du solde de subvention départementale correspondant à la somme de 53 745,55€ pour les travaux prévus en année n°1 du programme pluriannuel du Syndicat et les études des années 2&3, suivant la convention déjà établie.


Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-18

Séance du 17 Octobre 2013

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE - 6 NOV. 2013

ARRIVÉE

Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F
du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Décision modificative 2013 n°1

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°13-02 du 23 janvier 2013 relative au budget primitif 2013 ;

Vu la délibération n°13-09 du 8 avril 2013 relative au budget supplémentaire 2013,

Vu la délibération n°13-17 du 17 Octobre 2013 relative au remboursement du solde de l'avance de subvention départementale pour les travaux année 1 et études années 2 et 3

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°1 relative aux points suivants :

En section de fonctionnement :

- ☐ Inscription en dépense au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) d'un montant de 7 200 € par un mouvement de crédits du compte 617 (Etudes et recherches – chapitre 011) :
 - Chapitre 011 (compte 617) : - 7 200 €
 - Chapitre 012 : + 7 200 €

En section d'investissement :

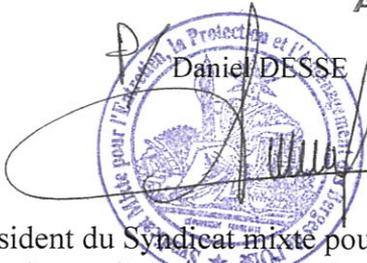
- ▣ Inscription en dépense au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) d'un montant de 2 100 € par prélèvement au chapitre 020 :
 - Chapitre 020 (dépenses imprévues) : - 2 100 €
 - Chapitre 20 (compte 2051) : + 2 100 €

- ▣ L'opération d'ordre

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE - 6 NOV. 2013

ARRIVÉE


Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-19

Séance du 17 Octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avait donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Subvention 2014 pour la cellule d'animation technique

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la délibération n°13-10 du 8 Avril 2013 relative au contrat d'animation technique avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Vu le contrat d'animation technique 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

AUTORISE à l'unanimité le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'aide financière maximum prévue dans le cadre du contrat d'animation technique pour l'année 2014.


Daniel DESSE


Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-20

Séance du 17 Octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Arrêt des montants des fonds de concours pour les travaux d'Auvers et Noisy

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la délibération n°05-19 du Comité Syndical du 21 décembre 2005 ;

Vu la délibération n°09-02 du Comité Syndical du 31 mars 2009 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

FIXE à l'unanimité les montants des fonds de concours relatifs aux études et travaux d'aménagements réalisés sur les communes d'Auvers-sur-Oise et Noisy-sur-Oise dans le cadre des années 2 et 3 du programme pluriannuel d'investissement suivant :

Noisy-sur-Oise : 1 089,85 euros,

Auvers-sur-Oise : 16 303,48 euros

A circular blue stamp with the text 'Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise' around the perimeter. In the center, there is a signature in black ink that reads 'Daniel DESSE'.

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-21

Séance du 17 Octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Définition des modalités d'appel des fonds de concours

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts approuvés et notamment l'article 21,

Vu la délibération n°5-19 du 21 décembre 2005

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

ABROGE à l'unanimité la délibération n°05-19 du 21 décembre 2005 concernant les modalités de versement du fonds de concours sur les études et travaux programmés ;

DÉCIDE de préciser les modalités de recouvrement du fonds de concours cité à l'article 21 des statuts du Syndicat Mixte, dû par les communes, ou les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres s'ils adhèrent au Syndicat pour les compétences dont relèvent les travaux d'investissement concernés.

ADOpte le mode de règlement ci-après :

le recouvrement du fonds de concours sera appelé auprès des membres adhérents concernés de la manière suivante :

- Premier appel : Concerne les études préalables (Maîtrise d'œuvre, topographie, études complémentaires) et les travaux.

Le montant sera arrêté après la notification des marchés de travaux, sur la base des coûts d'études réalisées jusqu'alors et du montant des travaux de l'offre retenue.

Le calcul des frais d'études sera établi sur la base du montant total de la tranche de travaux définie au stade AVP. Les frais d'études relatifs à chaque commune seront calculés au prorata de la somme des travaux qu'elle reçoit.

Seuls les montants relatifs aux études seront appelés en cas de non mise en œuvre des travaux.

- Deuxième appel : Concerne la régularisation du montant des travaux après leur réception, les frais de garantie et de reprise et les coûts de suivi des travaux (maîtrise d'œuvre, SPS, ...).

Le montant appelé sera établi sur la base du solde des marchés de travaux et des marchés liés au suivi de chantier.

Il interviendra après la durée de garantie et de reprise définie par le marché de travaux (actuellement égale à trois ans après la réception des travaux).

Le coût de la maîtrise d'œuvre sera établi conformément au premier appel

FIXE un seuil de recouvrement de 250 € en dessous duquel aucun versement ne sera demandé qu'il soit à l'avantage ou en défaveur du Syndicat.


Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-22

Séance du 17 Octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Validation du 3^e programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve 2013-2017

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 3 ;

Vu la délibération n°11-15 du Comité Syndical du 29 juin 2011 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

ABROGE à l'unanimité la délibération n°11-15 du Comité Syndical du 29 juin 2011 concernant le 2^e programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve des berges de l'Oise 2012-2016.

APPROUVE le nouvel échancier d'entretien de la ripisylve tel que proposé par les services, sur la base d'un programme pluriannuel de 4 ans (2013 – 2017).

Le tableau et la carte joints à la présente délibération indiquent la localisation des secteurs et leur hiérarchisation.

PRÉCISE que chaque campagne annuelle fera l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Entente Oise-Aisne


Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise



3e PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE DES BERGES DE L'OISE

Moyen d'intervention

Intervention par voie fluviale

Intervention par voie terrestre

Communes	Longueurs	Marché 2013-2017				Informations complémentaires
		hiver 13-14	hiver 14-15	hiver 15-16	hiver 16-17	
		Campagne 8	Campagne 9	Campagne 10	Campagne 11	
Beaumont	550	beau-B				-
Persan	950	pers-A				-
Persan	400	pers-D				-
Neuville	1050	neuv-E				-
Noisy/Asnières	300	nois-A				Mise à blanc de la plage pour favoriser le développement d'hélophytes
Montant estimatif (TTC)		121 000 €				
Vauréal	600		vaur-A			Convention déjà signée avec le propriétaire
Persan	450		pers-E			-
Mériel	450		meri-C			-
Méry/Oise	950		mery-D			Adhésion des propriétaires riverains au projet nécessaire
Montant estimatif (TTC)			140 000 €			
Jouy-le-Moutier	500			jouy-D		Adhésion des propriétaires riverains au projet nécessaire
Saint-Ouen-l'Aumone	550			soa-A		-
Saint-Ouen-l'Aumone	700			soa-B		-
Neuville/Oise	300			neuv-D		-
Montant estimatif (TTC)				90 000 €		
Mériel	300				meri-A	Adhésion des propriétaires riverains au projet nécessaire
Pontoise	450				pont-Cb	-
Neuville/Oise	1050				neuv-F	-
Neuville/Oise	950				neuv-G	-
Noisy/Asnières	300				nois-A	Mise à blanc de la plage pour favoriser le développement d'hélophytes
Montant estimatif (TTC)					125 000 €	

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°13-23

Séance du 17 octobre 2013



Date de convocation : 26/09/2013

Nombre de membres

En exercice : 40

Présents : 21

Votants : 26

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle Sud 1 Bât F du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : Mme LAMOTTE, M. DERUE, Mme BORGNE, M. GARDIN, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. JUMELET, M. BARENTIN, M. BONNEVAL, M. DESSE, M. SEIMBILLE, M. JUMELET, M. METZGER, M. BOUCHEZ, M. DECAIX (suppléant), Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Avaient donné pouvoir : M. POTAILLON (pouvoir à Mme BORGNE), M. GILLIS (pouvoir à M. DESSE), M. FARGE (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. FEYTE (pouvoir à M. SEIMBILLE), Mme LIEGES (pouvoir à M. JUMELET).

Absents excusés : Mme POIRET, M. VAN RENSBERGEN, M. FLAHAUT, M. COLOMBIER, M. BEQUET, M. DECOLIN, M. GUICHARD, M. MULLER, M. PARIS, Mme SALGUES, M. SIBIEUDE, M. GROS, M. STARY, M. POIRET.

Secrétaire de séance : M. SEIMBILLE

Objet : Subvention pour la campagne n°8 d'entretien de la ripisylve

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les articles 3a et 14 des statuts du Syndicat ;

Vu la délibération n°13-22 du 17 octobre 2013 approuvant le 3e programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve 2013-2017 ;

Vu le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Vu le programme d'aides financières de l'Entente Oise Aisne.

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

26 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

AUTORISE à l'unanimité le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Inter-départementale Oise-Aisne, les subventions pour la réalisation de la 8^{ème} campagne d'entretien de la ripisylve.


Daniel DESSE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise